



CDI retrouvé avant ouverture du CSP à France Travail

Par **EricR05**, le **14/06/2024 à 10:59**

Bonjour à tous,

Je me permets de poster ici pour expliquer ma situation et ne pas faire de "bêtise" dans les prochaines semaines parce que le timing avec les vacances d'été me semble très court.

Dans le cadre d'un PSE, j'ai retrouvé un autre emploi au 1er septembre et je ne pense pas pouvoir bouger la date.

Je viens d'apprendre que mon licenciement est acté au 10 juillet donc avec 21 jours, j'arriverai à un départ au 1er août.

Ne roulant pas sur l'or, je veux accéder au CSP mais j'ai peur que le timing soit extrêmement court et ne pas réussir à avoir un entretien avec France Travail avant de démarrer.

Puis-je prendre rdv dès maintenant avec France Travail ou dois-je attendre le 10 juillet ?

Puis-je dire à France Travail que j'ai déjà trouvé un emploi mais que pour me protéger en cas d'échec à la période d'essai, je veux souscrire au CSP ?

J'ai besoin financièrement de la prime de retour à l'emploi et des 50% d'indemnités restantes du CSP.

Merci pour vos conseils.

Par **Marck.ESP**, le **14/06/2024 à 15:03**

Bienvenue sur LegaVox

Prenez RDV dès maintenant pour le motif "besoin d'informations" sachant qu'au 10 juillet votre licenciement sera acté, sans précisé dans un premier temps que vous avez un projet de CDI.

Je ne pense pas qu'on vous le refusera.